

LA QUESTION DU JANSENISME
DANS L'HISTORIOGRAPHIE DE LA RÉVOLUTION

par Marcel GAUCHET

En fait d'état historiographique de la question, je ne ferai guère que développer l'excellente introduction rédigée par Catherine Maire pour définir la problématique du colloque. Le sujet n'appelle pas de développements très considérables — cela ne signifie pas qu'il est sans intérêt, au contraire. Quantitativement parlant, en termes de place occupée dans la littérature, l'implication du jansénisme dans la Révolution est un point marginal ou périphérique. Mais là n'est pas le plus digne de remarque. L'implication du jansénisme dans la Révolution, et c'est en cela que réside le phénomène frappant, est resté de l'ordre d'une rumeur. Une rumeur savante, mais une rumeur quand même. Une rumeur, comme il se doit, à la fois insistante et controversée. C'est la définition même de la rumeur ; sa contestation l'alimente et la fait vivre.

En réalité, la question janséniste est typique d'un mode général de fonctionnement dans l'historiographie révolutionnaire auquel on n'a pas prêté assez d'attention. Il y a une stratification du travail historique à partir de l'événement lui-même. L'histoire de la Révolution commence dans la Révolution elle-même. Dès l'automne 1789, elle devient un genre. La fin de la Constituante lui donne ses lettres de noblesse, avec les premières œuvres développées, dont le *Précis* de Rabaut Saint-Etienne reste la plus notoire. Faisons commencer en regard

l'histoire proprement critique avec les entreprises de Mignet et Thiers, vers 1823-1824 donc. Mais soulignons, en sus des ouvrages d'intention explicite, l'importance du commentaire à chaud, de l'histoire immédiate que développe une presse souvent remarquable. Je crois, d'une façon générale, qu'on n'a pas accordé suffisamment d'importance à la couche primordiale, à ce qu'on pourrait appeler la proto-histoire de l'événement, à cette élaboration première qui est le fait des contemporains, sous forme d'analyses de presse, de brochures, d'interprétations glissées dans les interstices de récits et de souvenirs, de la part de témoins directs ou indirects. Elle s'étend en gros sur quarante ans, de 1790 à 1830, pour prendre des repères ronds. L'œuvre qui en constitue à de certains égards le couronnement et le compendium est *L'Histoire parlementaire* de Buchez et Roux (1834-1838), dans les marges de laquelle une très grande partie de l'histoire du XIX^e siècle va être écrite. Elle en fait la somme, et elle lui donne son élaboration finale, ramassant articles, récits, points de vues, analyses comme un corpus destiné à fonctionner pour la suite de façon faussement primaire. Il y a, en d'autres termes, une mise en histoire de la Révolution par ses protagonistes proches et lointains qui précède le travail des historiens proprement dits. Pour être complet, il faudrait, en vérité, parler de la mise en scène et de la mise en sens opérées de façon immédiate par la presse et les brochures et que la mise en histoire ne fait souvent que répercuter. Cette mise en histoire initiale n'a pas fait à ce jour l'objet des explorations qu'elle mérite, et c'est grand dommage, car elle a pesé beaucoup plus qu'on ne croirait sur la littérature théoriquement réfléchiée et critique qui lui a succédé. Le problème janséniste va nous en fournir une parlante illustration.

Je voudrais montrer en effet que toute la thématique développée par les historiens est commandée par une élaboration première qui fixe l'idée et les mots mêmes dans lesquels elle va s'exprimer. Elaboration en deux temps : propos d'acteurs, 1790-1791 ; propos d'analystes-témoins, 1801-1821. C'est avec ce matériau qu'opère toute l'histoire savante ultérieure. C'est sur lui qu'elle base ses variations. A l'intérieur de cette histoire savante, je distinguerai de nouveau deux âges : l'âge affirmatif, l'âge romantique des certitudes, où les données de la proto-histoire sont reprises comme autant d'évidences indiscutées ;



l'âge dubitatif, imposé par le style davantage critique des historiens de la fin du XIX^e siècle, âge dubitatif dans lequel nous sommes encore.

L'implication janséniste est d'abord une donnée polémique de l'événement lui-même. C'est au sein du débat révolutionnaire que l'idée, l'accusation, pour mieux dire, surgit.

Deux faits saillants à cet égard.

En premier lieu, une brochure qui paraît dans les mois qui suivent l'adoption de la Constitution civile, intitulée *Découverte importante sur le vrai système de la Constitution du Clergé*. Elle est signée d'un certain Bonnaud — un pseudonyme, d'après les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui l'attribuent à l'abbé Barruel, le futur auteur des fameux *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (1). L'auteur y développe une double thèse appelée à un grand avenir : 1. La substance de la Constitution civile, c'est le richérisme ; 2. Ce richérisme est véhiculé et promu par les jansénistes.

Premier point, donc : « Je soutiens que toute cette Constitution, l'ouvrage des Martineau, des Treillard, des Camus, n'est qu'un vrai plagiat du richérisme, condamné en 1612 par deux conciles de France » (2). On ne saurait être plus direct et plus clair. Voilà pour le fond. Second point : les agents du richérisme, ce sont les jansénistes, qui se sont faits, assure Bonnaud/Barruel, « les panégyristes du système de Richer, auquel ils ont donné des lettres d'affiliation » (3). « Nous avons porté jusqu'au dernier degré d'évidence, écrit-il, que les jansénistes ont adopté le pur richérisme. Donc les jansénistes se sont comportés avec leur finesse et dextérité ordinaire dans la Révolution, eux qui selon leur usage de se rendre toujours invisibles, se tenant cachés derrière le rideau, ont eu l'adresse de nous donner sans paraître y toucher, par les mains du sieur Martineau, une constitution ecclésiastique qui textuellement n'est qu'une production de la petite église, c'est-à-dire un régime ecclésiastique tout imprégné de jansénisme » (4). Le mot de complot n'est pas prononcé, mais il n'est pas loin. L'accusation n'est pas isolée, faut-il ajouter. Elle est formulée, aussitôt après le vote, par le *Journal ecclésiastique* (5). Mais elle n'est pas confinée au milieu clérical. On la trouve, par exemple, en janvier 1791, dans *L'Ami des patriotes*, de Duquesnoy : « la seule idée

de consulter le Pape a effrayé les jansénistes (puisqu'enfin il y a encore des jansénistes) ; ils ont fait rejeter cette proposition » (5). Le ton est plutôt celui de la résignation ironique devant un anachronisme, mais la remarque signale la diffusion de la rumeur.

Cette rumeur va être reprise à la tribune même de l'Assemblée par un de ses éléments les plus en vue, qui va lui apporter le relais de sa propre visibilité. C'est le second fait saillant. Il s'agit de Sieyès, un ecclésiastique, de nouveau, mais suffisamment délié de son milieu d'origine pour ne pas être taxé de partialité aveugle, tout en étant réputé s'y connaître — effet supplémentaire d'accréditation. Le 7 mai 1791, il prend la parole au sujet des mesures d'application de la Constitution civile et des problèmes de liberté qu'elles posent. Son discours est d'un ton très libéral, et, au passage, il s'en prend au Comité ecclésiastique — ou, je le cite, « pour être plus exact, [à] cette partie du comité ecclésiastique qui semble n'avoir vu dans la Révolution qu'une occasion de faire l'apothéose des mânes de Port-Royal » (7). Le compte rendu précise : « On applaudit ». L'attaque ne tombe pas à plat. Elle rencontre un écho qui la révèle dans l'air. Les mots, de nouveau, pèsent lourd : c'est le thème de la revanche qui se trouve ici lancé.

Il ne s'agit là que de données brutes. Le second temps de cette proto-histoire sera celui des données élaborées produites par les analystes témoins. Tout dans cet ordre tourne en un sens autour du destin historique d'un même personnage, qui est Grégoire. C'est lui qui directement en 1801 apporte une touche supplémentaire au tableau en faisant des jansénistes des « précurseurs de la Révolution ». Indirectement, en 1821, il est encore présent en filigrane quand le thème prend proprement corps historiographique. En 1801, Grégoire publie ce texte capital pour notre histoire que sont *Les Ruines de Port-Royal*. Il y opère la conjonction jansénisme/républicanisme, à laquelle il apporte tout le poids de son éminente représentativité. « On sait qu'en général, écrit-il, ce qui tient à l'école de Port-Royal est ami de la liberté ; et dans les contrées de Naples où le despotisme prononce des sentences de proscription, on a identifié l'acception des mots Janséniste et Jacobin » (8). Et puis ce passage encore plus net : « Sous le point de vue politique, les savants de Port-Royal peuvent être cités comme précurseurs

de la Révolution considérée non dans ces excès qui ont fait gémir toutes les âmes honnêtes, mais dans ces principes de patriotisme qui en 1789 éclatèrent de manière si énergique » (9). C'est toute une perspective sur les origines du courant républicain qui se trouve cette fois ouverte, qui plus est par l'une de ses incarnations exemplaires.

Comme on sait, Grégoire aura une longue vie. En 1819, il revient sur le devant de la scène politique. Il est au centre d'un énorme scandale. Lui, régicide d'intention, sinon de fait, il est élu député à Grenoble. Il sera pour finir exclu de la Chambre. L'effet en retour de cet épisode comme catalyseur de mémoire pourrait bien ne pas être étranger à l'inculpation du rôle révolutionnaire du jansénisme qui se fait jour deux ans plus tard, en 1821, dans un contexte de réaction politique caractérisée. Elle est d'abord le fait d'un des grands de la pensée contre-révolutionnaire, Joseph de Maistre, dans le livre qu'il publie cette année-là, *De l'Eglise gallicane* (10). Mais, beaucoup plus important pour notre propos, elle est reprise par l'un des premiers historiens de la Révolution, et l'un des plus largement lus jusque tard dans le XIX^e siècle, Charles de Lacretelle. C'est ici encore un historien témoin, auteur d'un des *best-sellers* parmi les mémoires sur la Révolution, intitulé *Dix années d'épreuves*, journaliste engagé à droite depuis 1790. Sous le Directoire, il entreprend de donner une suite au *Précis* de Rabaut, qui ne couvrait que la Constituante. Il y ajoute la Législative et la Convention. Et ce n'est que très tardivement, en 1821, donc, qu'il donne sa propre version de la Constituante pour la substituer à celle de Rabaut. Il y fait la part belle aux jansénistes, qu'il érige en composante politiquement significative de l'Assemblée. « Trente ou quarante députés jansénistes, dit-il, à la tête desquels on remarquait Camus, secondaient plus qu'ils ne voulaient eux-mêmes le mouvement révolutionnaire par leurs maximes tranchantes, leur caractère opiniâtre, leur esprit d'ordre qui voyait partout des abus et leurs perpétuelles accusations contre la Cour et le clergé. Cent cinquante députés curés suivaient avec confiance ces députés jansénistes, qui recevaient les flatteries de MM. Duport, Barnave et Lameth, et les suivaient en grondant » (11). Je n'entre pas dans l'exégèse de ce morceau et des problèmes qu'il pose. Je me contente d'attirer l'attention sur la prudence qui accompagne le tranchant de

l'affirmation. En même temps qu'il rattache son noyau janséniste carrément à l'orbite du triumvirat, Lacretelle se garde bien de l'autre côté de lui attribuer une intention révolutionnaire ouverte. Les jansénistes secondent le mouvement « plus qu'ils ne voulaient eux-mêmes ». Ils sont en somme involontairement révolutionnaires, par conséquence d'un dessein d'un autre ordre. Intéressante émergence d'un problème : comment une force peut-elle indirectement contribuer à un mouvement qu'elle ne visait pas ? Le jansénisme devient la figure même du courant producteur d'effets très au-delà de ceux auxquels il aspirait.

Si j'ai autant insisté sur ces émergences initiales, c'est que je les crois décisives. C'est ce réseau de premières attestations qui va faire foi, durablement. Elles vont être reprises et orchestrées, colportées devrait-on dire, tout au long du XIX^e siècle, comme autant d'évidences. Personne n'a de pièces supplémentaires à fournir à l'appui. Mais le point est devenu de ces choses qui vont de soi. Je ne multiplierai pas les références. Elles deviendraient vite fastidieuses. L'accumulation ne ferait guère que ressortir, en effet, jusqu'à la nausée, combien peu on va au-delà des quelques phrases-sources que nous avons circonscrites.

Prenons l'année 1847. Grande année pour l'histoire de la Révolution, puisqu'y paraissent simultanément *L'Histoire* de Louis Blanc et celle de Michelet. Du point de vue qui est le nôtre, les deux ouvrages ont ceci de passionnant qu'ils ne disent pas du tout la même chose. Ils exploitent chacun une veine différente. L'une des deux veines préalablement définies : le jansénisme et les origines de la Révolution, les « précurseurs » de Grégoire — c'est le cas de Louis Blanc ; le jansénisme et la Constitution civile, les « vengeurs » de Sieyès — c'est le cas de Michelet.

Le texte de Louis Blanc a ceci de remarquable pour le lecteur contemporain qu'il offre une préfiguration saisissante des thèses de Lucien Goldmann. Le propos se déploie selon un rigoureux schéma de classe, repris en fait d'une indication de Sainte-Beuve, autour des incertitudes d'une bourgeoisie point encore pleinement consciente de son destin. « Le jansénisme, résume Louis Blanc, ne fut donc qu'un protestantisme bâtard, qu'une espèce de compromis entre le principe d'individualisme

et le principe d'autorité. Mais c'est précisément par où son importance éclate dans l'histoire. Grâce à sa nature mixte, en effet, le jansénisme convenait à la haute bourgeoisie, à cette bourgeoisie du parlement qui, placée entre la royauté et le peuple, ne voulait ni de l'absolutisme monarchique ni de l'égalité populaire. Aussi voit-on la secte se recruter principalement parmi les avocats au Parlement, les fils des maîtres de comptes, des gens de robe » (12). Je ne commente pas davantage. Je marque simplement la ligne d'interprétation : le jansénisme, force de subversion indirecte.

Michelet s'en tient pour sa part, en fait de rôle du jansénisme, à l'élaboration de la Constitution civile. Il est superlativement élogieux pour Port-Royal et ses grands hommes, foyer du vrai christianisme persécuté par le paganisme. « Il y avait trois de ces hommes à la Constituante » — Camus, Grégoire, Lanjuinais. « Trois hommes, trois têtes de fer. » Mais autant Michelet se montre admiratif pour leur caractère, autant il est réservé sur leur œuvre, qui contribua, dit-il, à « relancer la Révolution dans les vieilles voies impossibles » au lieu de l'innovation radicale qu'il eût fallu (13). N'importe ici la philosophie religieuse de Michelet, c'est l'attribution qui compte. A ces hommes « intrépides et purs » revient la paternité de la Constitution civile, cela il n'en doute pas.

Veut-on un grand nom de plus, d'au-delà des frontières : tournons-nous vers Ranke. Son *Histoire de la papauté* consacre, dix ans auparavant, le même stéréotype. Elle a en outre l'intérêt de nous mettre sur la piste d'un élément important d'accréditation du problème au regard de l'historiographie religieuse : le point de vue de la papauté, justement, obsédée dans les années qui précèdent la Révolution par le péril janséniste, pour des motifs intérieurs à l'Italie. Pour le reste, Ranke n'apporte rien de très original sur le fond. Il s'en tient à l'affirmation inlassablement répétée : « On ne peut nier que cette œuvre de destruction et d'anarchie s'accomplit avec la coopération des jansénistes français et avec l'assentiment de tous les autres jansénistes étrangers. Ils virent avec joie la puissance de Babel, c'est ainsi qu'ils nommaient dans leur haine la Cour romaine, recevoir un coup aussi terrible »... (14).

Et puis arrive l'âge du doute quand le métier d'historien se fait plus exigeant en matière de preuves. Il faut pour cela

attendre en France le dernier tiers du XIX^e siècle, et ce qu'il est convenu d'appeler la génération positiviste, apparue dans le sillage de la *Revue Historique*. Encore l'effet ne se fait-il guère sentir dans ce domaine qu'autour de 1900. La période 1900-1930 apporte des nuances. Elle voit pour commencer le développement d'une authentique histoire religieuse dont le volumineux ouvrage de Pierre de la Gorce reste le monument principal (15). Celle-ci apporte un élément de complexité important, en mettant en lumière les divisions provoquées par la Constitution au sein des groupes d'opinion pouvant être rattachés au jansénisme — divisions qui demeurent à ce jour le défi principal à relever pour l'explication. L'analyse fine du contenu de la Constitution fait ressortir sa nature passablement ambiguë, interdisant toute attribution simple. Par ailleurs, du côté cette fois des acteurs, la reconstruction des réseaux ou des affinités jansénistes s'avère des plus difficiles à étayer, quand on y regarde de près. C'est ce qui conduit Mathiez à écarter purement et simplement l'idée en 1922 (16). Tous n'iront pas jusque-là, mais l'hypothèse en sortira fragilisée ; elle sera maintenue souvent de façon furtive ou vague, enveloppée ou fuligineuse. Pour finir, car c'est sur lui qu'on peut achever, Préclin, dans sa thèse de 1929, qui reste le dernier mot vraiment important sur le problème, *Les Jansénistes du XVIII^e siècle et la constitution civile du clergé*, nous ramène à fort peu près au point de départ, c'est-à-dire à la thèse de Bonnaud/Barruel. Le rôle du jansénisme en sort confirmé, mais c'est au prix de sa dissolution dans un courant plus large et plus profond, le richérisme.

En réalité, force est de constater à l'arrivée que le cercle problématique reste très largement celui défini au point de départ. Enrichi, nuancé, euphémisé, il est demeuré à peu près intangible.

Il est communément admis que le jansénisme a joué un rôle dans l'ébranlement de l'ancien régime. Mais comment, selon quelles voies cet ébranlement s'est-il communiqué ? De la résistance du XVII^e siècle aux luttes ouvertes du XVIII^e siècle, des batailles religieuses à la genèse du parti patriote, quels sont les cheminement ? par où passent les canaux ? Les modèles plausibles continuent de faire défaut.

Une part des responsables actifs de la Constitution civile

du clergé paraît devoir être rattachée à une provenance janséniste. Mais par quelles filiations, selon quelles gradations ? Que signifient au juste ces fidélités, par quels mécanismes jouent-elles, y compris dans leurs contradictions ? Sur tous ces points, nous n'en sommes toujours qu'à l'affirmation. Il y a un rapport entre jansénisme et Révolution, un rapport noué dans le long terme, un rapport efficace dans le court terme. Il fut senti tel par les contemporains. Nous sommes tentés de ratifier peu ou prou leurs assertions. Mais nous n'avons désespérément pas la clé de ces relations que nous souffle une rumeur faite histoire. Puisse ce colloque, à l'heure où l'histoire religieuse de la Révolution recouvre son importance, contribuer à la dégager.

NOTES

- (1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 1^{er} mars 1791, p. 34.
- (2) *Découverte importante sur le vrai système de la Constitution*, Paris, 1791, p. 2.
- (3) *Ibid.*, p. 8.
- (4) *Ibid.*, p. 27.
- (5) *Journal ecclésiastique*, 1791.
- (6) *L'Ami des patriotes*, n^o 10, t. I, p. 65-66. Madame Thérèse Goyet me signale une imputation du même ordre dans la *Gazette de Paris* du 9 juin 1791, avec une réplique de Dom J.-P. Deforis du 2 juillet.
- (7) *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. VIII, p. 340.
- (8) *Les Ruines de Port-Royal en mille huit cent un*, p. 15 (le texte aura une seconde édition amplifiée en 1809).
- (9) *Ibid.*, p. 22.
- (10) *De l'Église gallicane*, Paris, 1821.
- (11) P. Ch. de Lacretelle, *Histoire de l'Assemblée constituante*, Paris, 1821, p. 300.
- (12) Je cite son *Histoire de la Révolution* d'après l'édition de Paris, 1869, t. I, p. 206. Il faudrait, dans ce courant de pensée, renvoyer à Quinet et à son analyse par exemple des effets de la Bulle *Unigenitus* (*Le Christianisme et la Révolution française*, 12^e leçon).
- (13) Je cite d'après l'édition de la Pléiade, Paris, 1969, t. I, p. 384-385. Evoquons, dans le même ordre d'idées, *L'Histoire de la France populaire* d'Henri Martin : « Quelques députés, prêtres et laïcs, à la fois patriotes à tendances républicaines et chrétiens fervents, jansénistes et gallicans, poussèrent avec énergie à ces changements et y prirent la part principale » (t. III, p. 434). Même filiation et formules très analogues chez Sagnac et chez Jaurès.
- (14) L. von Ranke, *Histoire de la papauté pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, 1834-1836 ; trad. française, coll. « Bouquins », 1986, p. 689-690.
- (15) *Histoire religieuse de la Révolution française*, 5 vol., Paris, 1911-1922. La Gorce se montre aussi rapide que prudent sur la Constitution civile : « les jansénistes attendaient depuis un siècle leur revanche, Camus fut l'organe de leur rancune... Vengeur de ceux que dans sa promesse il avait vus persécutés, il ne poursuivait dans les décrets nouveaux que la confusion de la papauté » (t. I, p. 224-225).
- (16) A. Mathiez, *La Révolution française*, Paris, 1922.